

4ELEMENTS VENTURES

Société à responsabilité limitée au capital social de 1.200 euros

Siège social : 19 bd Mer Caspienne, 73370 Le Bourget-Du-Lac

951 006 444 R.C.S. CHAMBERY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Cédric Favier

✓ Certified by  youSign

Monsieur Cédric Favier
Co-Gérant

Désignation de l'entreprise		SARL 4ELEMENTS VENTURES		19 Boulevard MER CASPIENNE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		73370 LE BOURGET-DU-LAC		Durée de l'exercice en nombre de mois *		21	
SIRET		9 5 1 0 0 6 4 4 4 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	3 366	016		3 366	
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	30 290	042		30 290	
	Total I (5)	044	33 656	048		33 656	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	492 458	070		492 458	
		072	247 415	074		247 415	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	935 027	086		935 027	
	Charges constatées d'avance *	092	3 012	094		3 012	
	Total II	096	1 677 911	098		1 677 911	
	Total général (I + II)	110	1 711 567	112		1 711 567	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 200			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		1 258 431			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		1 259 631			
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		68 748			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 224 741)	172		382 843			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		346			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		451 937				
Total général (I + II + III)				180		1 711 567	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	16 885	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	39 007	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	36		184	100	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2024.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du Chiffre d'Affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,
- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			6 732		3 366	3 366
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			6 732		3 366	3 366
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			13 505		100	13 405
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			18 770		1 885	16 885
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			32 275		1 985	30 290
TOTAL				39 007		5 351	33 656

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	15 000	15 000	
	Autres immobilisations financières	1 885	1 885	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	492 458	492 458	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 288	2 288	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 910	70 910	
	Impôts sur les bénéfices	156 288	156 288	
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 386	13 386	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 172	1 172	
	Débiteurs divers	3 371	3 371	
	Charges constatées d'avances	3 012	3 012	
TOTAL DES CREANCES		759 769	759 769	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		15 000		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		36		

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	68 748	68 748		
	Personnel et comptes rattachés	145 962	145 962		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 586	10 586		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	224 741	224 741		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 553	1 553		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	346	346		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		451 937	451 937		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		12 000,00	0,1000	1 200,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		12 000,00	0,1000	1 200,00

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		492 458
Autres créances clients		492 458
Clients - factures à établir	492 458	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		206 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 766
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	51 766	
Dettes fiscales et sociales		154 585
DETTE PROV. POUR CONGES A PAYER	18 745	
PERSONNEL TNS - AUTRES CHARGES A PAYER	107 217	
PERSONNEL HORS TNS - CHARGES A PAYER	20 000	
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE - CHARGES A PAYER	246	
CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	4 641	
CHARGES SOCIALES SUR PRIME A PAYER	3 638	
FORMATION CONTINUE	98	
Autres dettes		158
DIVERS - CHARGES A PAYER	158	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			3 012	
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL			3 012	

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Engagements
financiers donnés

Engagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

4ELEMENTS VENTURES

Société à responsabilité limitée au capital social de 1.200 euros
Siège social : 19 bd Mer Caspienne, 73370 Le Bourget-Du-Lac

951 006 444 R.C.S. CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le vingt juin, à neuf heures,

par visioconférence,

les associés (les « **Associés** ») de la société 4ELEMENTS VENTURES, société à responsabilité limitée au capital social de 1.200 euros, dont le siège social est situé 19 bd Mer Caspienne, 73370 Le Bourget-Du-Lac, identifiée sous le numéro 951 006 444 R.C.S. CHAMBERY (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »), sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Cédric FAVIER,
Titulaire de 6.000 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Jean-Baptiste GOFFART,
Titulaire de 6.000 parts sociales en pleine propriété,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 12.000 parts sociales sur les 12.000 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric Favier en sa qualité de Président.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- reprise des actes et engagements pris pour le compte de la Société pendant sa période de formation,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Quitus à la Gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Reprise des actes et engagements pris pour le compte de la Société pendant sa période de formation)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des écritures sociales et vérifié les formalités faites depuis la constitution de la Société constate:

- que la Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 951 006 444 le 31 mars 2023,
- que les opérations effectuées pendant la période constitutive telles qu'elles résultent des écritures sociales, sont des opérations d'exploitation et de gestion normales et ne comportant aucun engagement ou investissement excédant les pouvoirs de la direction.

L'Assemblée approuve toutes les opérations effectuées et décide qu'elles seront reprises purement et simplement par la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Quitus à la Gérance)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 1.258.431 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 1.258.431 euros de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale de 120 euros.
- Distribution de dividendes aux Associés de 99.228 euros.
- Dotation au poste "Autres réserves". Compte tenu de cette affectation, le compte "Autres réserves" présente un solde créditeur de 1.159.083 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
 *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président de séance, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés.

Monsieur Cédric FAVIER
Co-Gérant Associé

Monsieur Jean-Baptiste GOFFART
Co-Gérant Associé

Monsieur Cédric Favier

Président de séance